



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 271-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.411

Déposée le : 06.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Gerber (Schüpfen, Le Centre)
Baumann (Münsingen, UDF)
Ritter (Burgdorf, PVL)
Leuenberger (Uetligen, PEV)
Walpoth (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Augmentation des dépenses personnelles des pensionnaires de home

Le Conseil-exécutif est chargé d'augmenter de 367 francs à 400 francs le montant des dépenses personnelles des résidentes et résidents de homes bénéficiant de prestations complémentaires dans le canton de Berne.

Développement :

Les pensionnaires des homes sont souvent des bénéficiaires de l'AVS/AI touchant des prestations complémentaires. Dans le canton de Berne, ce montant destiné à des dépenses personnelles telles que vêtements, articles d'hygiène, coiffure, loisirs, journaux, littérature, transport, vacances, etc. s'élève depuis 2008 à 367 francs par mois.

En 2008 déjà, lorsque ce montant a été arrêté, nombreuses et nombreux étaient les spécialistes à le trouver trop bas. Depuis 2008, le coût de la vie a augmenté substantiellement, mais le montant pour les dépenses personnelles est resté le même. Entre-temps, aussi bien les prestations complémentaires que les rentes AVS/AI ont été augmentées à plusieurs reprises. Le 12 octobre 2022, le Conseil fédéral a de nouveau tenu compte du renchérissement croissant et a décidé d'adapter au 1^{er} janvier 2023 les rentes AVS/AI à l'évolution actuelle des prix et des salaires, avec une majoration de 2,5 %, soit une augmentation de 30 francs pour une rente AVS/AI minimale et de 60 francs pour une rente maximale.

Nous demandons au Conseil-exécutif d'adapter au pouvoir d'achat actuel le montant destiné aux dépenses personnelles des pensionnaires de homes bénéficiant de prestations complémentaires, qui n'a jamais été augmenté depuis que son montant a été déterminé en 2008, et de le faire passer de 367 francs à 400 francs, afin que ces personnes puissent couvrir plus ou moins leurs besoins et mener une vie sociale décente.

Destinataire

– Grand Conseil